

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, 10 — — — 13 — »
 Trois mois, 5 — — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 13 — — soir, Express.
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le Corps-Législatif, dans sa séance de lundi, a validé l'élection de M. Paulmier, comme député de la 4^e circonscription électorale du Calvados, en remplacement de M. le marquis de Caulaincourt, décédé.

Les paragraphes 13, 14 et 15 ont été votés après un débat auquel ont pris part MM. Jules Favre, Emile Ollivier, baron de Beauverger et Morin (de la Drôme). On a commencé ensuite la discussion d'un amendement présenté par la gauche sur le paragraphe 16 de l'Adresse relatif au Mexique. Après un discours de M. Jules Favre, M. Corta, de retour depuis peu de temps de la mission qu'il a remplie au Mexique, a pris la parole, et la suite de son discours, écouté avec un très-vif intérêt par la Chambre, a été renvoyée à la séance de mardi.

Toutes les correspondances parisiennes et étrangères s'accordent à considérer comme très-prochain le voyage de l'Empereur à Lyon et de là à Alger.

Le prince Murat, dit un journal algérien, serait allé à Alger pour préparer l'arrivée de son auguste parent.

Nous n'affirmerons pas que le voyage n'ait point été projeté, ni qu'il ne doive pas avoir lieu; mais ce que nous croyons pouvoir certifier, c'est qu'il n'a été fait encore aucun préparatif de nature à justifier l'exactitude de la nouvelle.

Un arrêté du maréchal de Mac-Mahon, gou-

verneur-général de l'Algérie, en date du 4 avril, nomme les commissions relatives à la constitution de la propriété arabe, en exécution du sénatus-consulte du 22 avril 1863. Ces commissions embrassent les subdivisions d'Oran, de Mostaganem, de Sidi-bel-Abbès, de Mascara et de Tlemcen.

Elles se composent du commandant de la subdivision, d'un vice-président, conseiller de préfecture, sous-préfet ou commissaire civil, d'un capitaine, chef de bureau arabe, et d'un vérificateur des domaines.

La Gazette d'Augsbourg, rendant compte d'une fête qui a eu lieu le 5 avril, à Ekernfoerde, dit que l'autorité civile avait défendu rigoureusement toute démonstration augstenbourgeoise et notamment les vivats au prince Frédéric proferés sur la voie publique.

Néanmoins, au banquet, on porta un toast au duc Frédéric, et on demanda même à la musique du 61^e régiment d'infanterie, que l'autorité avait mise à la disposition des commissaires de la fête, d'accompagner ce toast d'une fanfare. Mais la musique s'y refusa et quitta la salle.

On refusa également au télégraphe de recevoir une dépêche avec l'adresse : A Frédéric VIII, duc de Sleswig-Holstein, à Kiel.

Des lettres de Madrid assurent que le ministre Narvaez serait décidé à retirer le projet de loi contre la presse.

Les journaux de cette capitale sont unanimes pour engager le gouvernement de la reine à prendre cette sage résolution.

Encore une crise ministérielle en Portugal. Le cabinet tout entier a donné sa démission, qui a été acceptée par le roi.

C'est sans fondement que quelques journaux ont rattaché la démission du ministère portugais à l'affaire du fort Belem. Le ministère s'est retiré en masse à cause de la rentrée dans le cabinet d'un de ses membres qui faisait partie du ministère précédent, et que l'on voulait soumettre à la réélection comme faisant partie de la Chambre des députés.

On mande de Lisbonne, 10 avril, au soir, qu'après avoir accepté la démission du duc de Loulé et de tous les autres ministres, le roi a fait appeler le marquis Sa da Bandeira.

Le Daily News annonce que l'escadre du canal, qui stationnait à Portland, a reçu l'ordre de se rendre à Lisbonne. La feuille anglaise ne nous dit pas dans quel but a lieu cette démonstration maritime.

On lit dans le Globe que S. Exc. M. de Arago, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'empereur du Mexique en Angleterre, a donné sa démission de ces deux postes.

Les lettres de Rome du 8 annoncent que le pape doit donner audience à la députation mexicaine. Les étrangers arrivent par milliers, pour assister aux cérémonies de la semaine sainte. Le pape est bien portant et assistera à toutes les cérémonies.

Le Colysée a été illuminé aux feux de Bengale.

Plus de 30,000 spectateurs ont assisté aux courses de chevaux qui ont eu lieu.

Parmi les spectateurs on remarquait le roi et la reine de Naples, des princes romains et étrangers; — un cheval du nom de *Palestro*, envoyé de Naples par le prince Humbert, s'est abattu et a échoué dans la première course; mais il est resté vainqueur dans le steeple-chase engagé entre des chevaux italiens.

On mande de Rome, le 9 avril :

Ce matin, le pape a béni les rameaux et en a fait lui-même la distribution au corps diplomatique qui était présent à cette cérémonie.

Un très-grand nombre d'étrangers assistaient à la procession dans la basilique du Vatican.

Le duc de Persigny a débarqué à Civita-Vecchia, ce matin, à sept heures; il est arrivé à onze heures à Rome, où il est descendu au palais de l'ambassade française.

On écrit de New-York, 1^{er} avril :

Jeudi matin, l'armée de Grant formait une ligne entre Boylton Plank Road et Hatcher's Run.

On croit les confédérés en grande force près de Gravelly Run.

Une grande bataille est attendue.

Le même jour, on a entendu la canonnade, mais on croit que les opérations ont été interrompues par la pluie.

L'armée de Sherman se repose encore. Les journaux de Raleigh croient que Sherman marchera vers Weldon.

FEUILLETON.

14

MARIE LA DORMEUSE.

(Suite.)

Jeanne, sans tenir compte de l'exclamation de sa nièce, lui prit les mains qu'elle pressa convulsivement.

— Acceptes-tu? lui dit-elle.

— Vous le voulez? répondit Justine subjuguée.

— Je le veux.

— Eh bien! soit!...

— Merci!...

— J'accepte... mais nous rendrons aux pauvres leur part...

— Tu feras ce que tu voudras.

— Et puis nous travaillerons ensemble.

— Nous travaillerons...

— Vous êtes bonne, tante... Oh! comme nous allons nous aimer!

— Oui... oui... et, tu es sûre qu'il t'aime?...
 — Sûre comme de la miséricorde de Dieu...
 — Et t'épouserait-il?...
 — Il y a quinze jours, j'en étais convaincue... mais aujourd'hui...

— Aujourd'hui?...
 — Aujourd'hui, il me croit indigne de lui... et puis...
 — Et puis?...
 — Il m'a vue l'autre dimanche à la messe...
 — Eh bien?...
 — Eh bien... c'est le jour où la Magdeleine...
 — Où la Magdeleine m'a fait l'aumône?... n'est-ce pas...
 — Justine baissa la tête en signe d'affirmation...
 — Et il ne voudrait pas d'une mendiante dans sa famille...
 — Hélas!...
 — Sois tranquille!... je saurai bien le convertir... mais donne-moi vite son adresse.
 — Il est au pays de maman Durand.
 — Après... sa profession?
 — Médecin... médecin dans la marine.
 — Son nom...
 — Jules Raimbaud...
 — Ce nom frappa Jeanne... elle se rappela confusément l'avoir déjà entendu.
 — Voilà qui est étrange.
 — Eh bien, tante, est-ce que ce nom?...
 — Ce nom!... je le connais; c'était celui d'un

homme de cœur... Dis-moi, M. Jules Raimbaud, car c'est bien Jules Raimbaud qu'il se nomme; M. Jules Raimbaud a-t-il encore son père?
 — Oui, M. Louis Raimbaud...
 — Et quel âge a-t-il?
 — De cinquante à cinquante-cinq ans.
 — Tu l'as vu?
 — Quelquefois.
 — Il est grand?
 — Grand, brun, avec des yeux bleus.
 — Est-il de ce pays?...
 — Non, il vient de Paris!
 — Depuis quand?
 — Depuis quinze ou dix-huit ans.
 — A-t-il toujours été cultivateur?
 — Non.
 — Que faisait-il avant?...
 — Je crois qu'il était dans une grande maison comme homme de confiance... il aurait été blessé grièvement en défendant ses maîtres au temps de la révolution...
 — Qui t'a dit cela?...
 — Les vieux du pays, qui jament quelquefois de cette affaire...
 — Et tu n'as pas entendu prononcer le nom des

maîtres de cet homme.
 — Attendez... je crois que oui... un nom de Prince...
 — Le Prince de... ma foi un nom allemand, je crois.
 — Cherche bien...
 — Mais quel intérêt avez-vous donc à tout cela?... nous avons autre chose à nous dire...
 — Le nom de ce prince... cherche... n'est-ce pas Pars...
 — Parsfell... oui! c'est cela... mais il y avait un autre nom... celui-ci... Harlhem...
 — Positivement! le vicomte Justin de Harlhem, car ce brave homme se nommait Justin, comme moi Justine... c'est drôle...
 Toutes ces questions avaient été faites par Jeanne avec une rapidité inquiète qui témoignait de l'importance qu'elle attachait à ces révélations. Justine cherchait vainement à comprendre.
 — Et tu dis, reprit Jeanne après quelques instants d'une profonde méditation, tu dis que le fils de ce cultivateur t'aime?
 — Oui, et je l'aime aussi de tout mon cœur.
 — Malheureuse enfant! mais cet amour est impossible.

Les dépêches de Mobile-Point portent que la brigade fédérale, débarquée le 22, près de Navy Cove, a commencé par chasser une partie des forces confédérées à une distance de quatre milles; mais les confédérés ayant reçu des renforts, les fédéraux se retirèrent sans perte. Mobile est, dit-on, approvisionnée pour un siège de six mois.

Les ministres anglais et espagnols ont accompagné M. Seward à City-Point.

New-York, 1^{er} avril (par le *City of London*, voie de Crookhaven).

Le mouvement général de l'armée de Grant a commencé mercredi; l'infanterie s'avancant vers Hatcher's-Priver, et Sheridan s'avancant pour couper le Southside-railway.

Thomas s'avancerait, de son côté, vers Lynchburg, en venant du sud-ouest.

Le mouvement des fédéraux contre Mobile a commencé le 18 mars.

Lincoln et Seward sont encore à City-Point.

Les bruits de paix répandus ces jours derniers n'ont pas reçu de confirmation.

Nous lisons dans une correspondance du *Phare de la Loire*, datée de Paris, 10 avril :

Dans quel but plusieurs journaux allemands, et à leur tête la *Gazette universelle d'Augsbourg*, prétendent-ils que les Polonais préparent une nouvelle levée de boucliers? Ils disent que de nombreux émissaires arrivent à Varsovie, et la police arrête tout le monde. Les femmes, ajoutent ces feuilles, auraient repris les robes noires, et des gens armés auraient été vus dans certaines localités. La population polonaise veut-elle en finir une bonne fois par une mort héroïque? Le siècle est mauvais. La tyrannie dure. Il faut laisser un tel exemple à ceux qui viendront plus tard; que la route qu'ils suivront soit semée de champs de bataille et de lieux de supplices. Est-ce ainsi que pensent ceux qui survivent encore?

En même temps nous apprenons que le comte Auguste Potocki abandonne décidément son pays. Sa terre de Willanow a été vendue à M. Kronenberg, banquier à Varsovie, pour la somme de neuf millions de roubles d'argent. M. Malcz, joaillier à Varsovie, a acquis le palais de M. Potocki à Cracovie et toute son argenterie pour la somme de onze millions de roubles. M. Potocky quitte la Pologne, parce qu'il juge la situation de sa patrie désespérée.

Un écrivain de beaucoup d'esprit, H. de Lagardie, rappelle que M. de Lavalette, ministre de l'intérieur, entra dans la carrière administrative en 1828, comme attaché au cabinet de M. de Martignac.

Voici le texte de l'arrêté de suspension du journal *l'Union de l'Ouest*, dont nous avons parlé déjà :

Le ministre de l'intérieur,

Vu le numéro de *l'Union de l'Ouest* du 6 avril, lequel contient, sous l'intitulé : « Informations particulières de *l'Union de l'Ouest*, » un article signé : « C. Cahuzac, » commençant par ces mots : « On aura beau dire, » et finissant par ceux-ci : « ces riantes perspectives ; »

Vu notamment le passage dans lequel l'auteur de l'article, après avoir annoncé que les séances du Corps-Législatif « semblent avoir repris leur niveau paisible, » ajoute que « la rumeur publique, aisément portée à l'exagération, prétend que l'émotion gouvernementale a failli un instant inspirer de graves mesures, on ne craint pas de citer de prétendues paroles comminatoires d'un général aide-de-camp, et les esprits les plus inventifs vont même jusqu'à l'exposition minutieuse et détaillée du plan conçu en haut lieu pour procéder sans bruit et sans éclat à l'ajournement de la Chambre ; »

Considérant que l'auteur de l'article, en propageant ces fausses nouvelles, a eu pour but d'égarer l'opinion publique et d'exciter à la haine du gouvernement ;

Attendu que le journal *l'Union de l'Ouest* a déjà, depuis moins de deux ans, reçu trois avertissements, aux dates du 2 mai 1865, du 25 novembre 1864 et du 27 mars 1865 ; qu'il a en outre encouru une suspension de deux mois, prononcée par arrêté du 6 janvier 1865 ;

Vu l'article 52 du décret organique du 17 février 1852 et la loi du 2 juillet 1861 ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Le journal *l'Union de l'Ouest* est suspendu pour deux mois, à partir du 9 avril 1865.

Art. 2. M. le préfet de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 avril 1865.

LA VALETTE.

Plusieurs journaux publient l'arrêté ministériel qui prononce la suspension de *l'Union de l'Ouest*, en l'accompagnant de témoignages de sympathies pour ce journal deux fois frappé en peu de mois; quelques-uns y ajoutent des réflexions.

Voici ce que dit le *Temps* :

« *L'Union de l'Ouest* vient d'être frappée de nouveau d'une suspension de deux mois. Ce journal, dont nous ne partageons pas les opinions, mais dont nous avons toujours honoré le courage et la loyauté, avait reparu il y a un mois à peine, à la suite d'une première suspension. Depuis lors, il n'avait reçu qu'un seul avertissement nouveau; la mesure que nous signalons aujourd'hui prouve donc que le ministère de l'intérieur maintient l'interprétation que le *Courrier du Dimanche* avait récemment attaquée devant le conseil d'Etat : on sait que le débat porte sur la question de

savoir si les avertissements qui doivent précéder la suspension, aux termes de l'article 52 du décret du 17 février 1852, survivent à la première suspension, et conservent leur force légale pour entraîner une seconde mesure semblable.

Il est à peine nécessaire de faire observer que, cette fois encore, les motifs de l'arrêté reprochent au journal frappé un fait puni comme délit par la loi, puisqu'ils lui imputent d'avoir propagé de fausses nouvelles et excité à la haine du gouvernement. On verra par la lecture des motifs, quelles fausses nouvelles ont été propagées par notre malheureux confrère; nous les tenons pour absolument fausses, car il s'agit de faits sur lesquels le gouvernement est mieux instruit que qui que ce soit. »

LA PESTE RUSSE.

Nous nous empressons, dit le *Temps*, de publier la lettre suivante :

AU RÉDACTEUR.

Paris, 5 avril 1865.

J'ai lu les faits divers de votre numéro d'hier, et en considération des bruits que presque tous les journaux répandent sur une fièvre qu'ils désignent sous le nom de « peste de Sibérie, » sévissant à Saint-Petersbourg, je me permets de vous donner quelques renseignements qui, je l'espère, contribueront à rétablir la vérité des choses, s'ils ne parviennent à faire cesser entièrement l'exagération à laquelle on s'est porté.

De retour de Saint-Petersbourg, depuis peu de temps, j'ai pu, pendant mon séjour, apprécier moi-même l'état sanitaire de la population, et je vous certifie, ce que du reste confirment les renseignements que je viens d'obtenir à l'instant, de personnes qui ont quitté cette ville depuis quatre jours seulement, que ni en ce moment, ni à une époque plus reculée, il n'a été question d'une maladie de cette nature.

Il est vrai qu'une espèce de typhus s'est déclaré en Russie, il y a environ deux mois, et que les classes populaires en ont été assez vivement atteintes; mais il est certain que, dans ces derniers temps, cette fièvre a beaucoup diminué d'intensité, et qu'aujourd'hui même tout porte à croire qu'elle disparaîtra sous peu.

J'ajoute encore que la maladie dont je fais mention, n'a rien d'extraordinaire, que, si la mortalité en ce moment est un peu plus grande à Saint-Petersbourg, cela provient de ce que à cette époque de l'année les maladies sont plus fréquentes que dans toute autre saison, surtout parmi les classes populaires, à cause de la mauvaise nourriture qu'elles prennent pendant le temps du carême.

Dans le but de faire cesser l'anxiété dans laquelle ont été jetés, non-seulement les Rus-

ses habitant la France, mais encore les Français ayant des parents en Russie; autant que pour effacer la mauvaise influence que ces bruits ont produite sur les relations réciproques entre les deux pays, il serait je crois très-utile de publier dans votre numéro de demain les renseignements que je vous donne, et même, si vous le jugez à propos, d'y insérer ma lettre, ce à quoi je vous autorise entièrement.

Veuillez agréer, etc.

C.-F. Dolz,

Commissionnaire-expéditeur de la Cour impériale de Russie, 14, rue de l'Echiquier.

Nous recevons en même temps la dépêche que voici :

Saint-Petersbourg, 6 avril.

L'état sanitaire est sans changement notable. Il correspond simplement à celui de l'année dernière à pareille époque. Le changement de saison amène chaque année les mêmes maladies. La mortalité n'est pas plus grande qu'au mois d'avril 1864.

— Des renseignements puisés à bonne source nous ont mis à même de bien connaître la nature du fléau qui désole Saint-Petersbourg et dont s'émeut toute l'Europe.

La maladie se présente sous la forme d'une fièvre intermittente pernicieuse, dont la durée ne dépasse pas une semaine, que l'on appelle conséquemment fièvre septennaire.

Après une rémission d'une égale durée, le mal reparait pour avoir cette fois un résultat funeste.

Comme altération principale l'autopsie signale une hypertrophie (gonflement) de la rate, qui se développe d'une façon démesurée; le sang est altéré comme dans le typhus.

Les classes pauvres fournissent les plus nombreuses victimes. La maladie est attribuée à une augmentation considérable et subite des ouvriers, qui s'est élevée jusqu'à 40,000 dans la seule ville de Saint-Petersbourg.

La cherté des aliments les a forcés à se nourrir presque exclusivement avec du pain noir, et l'on suppose que la farine employée contenait de l'ergot de seigle.

Une maladie de même nature parut en 1819, en Ecosse, et l'on dit qu'elle provenait des mêmes causes.

— On écrit de Dantzig :

Une épidémie désignée par les médecins sous le nom de *méningite cérébro-spinale* sévit depuis près de deux mois dans plusieurs cantons de la Prusse orientale, principalement sur les enfants en bas âge; elle n'atteint pas, sauf de rares exceptions, les adultes au-dessus de vingt ans. Il paraît constant que cette affection n'a aucune analogie avec celle qui a sévi à Saint-Petersbourg; jusqu'à présent, on ne lui a reconnu aucun caractère contagieux et on n'a relevé aucun cas en dehors des loca-

— Impossible maintenant, à cause des calomnies.

— Non, impossible toujours.

— Pourquoi, ma tante, pourquoi?

— Parce que cet homme est le fils d'un valet de chambre; parce que ce valet de chambre servait le comte de Parsffell et le vicomte de Harlhem, et que le prince de Parsffell était...

— Etait... dites donc vite?...

— Ton grand-père, et que le vicomte de Harlhem était ton père... Oui! tu es comme ta mère, comme moi, de la famille des Parsffell... Ta mère se nommait Lilia de Parsffell... et tous trois, ta mère, ton père et ton grand-père, ont été assassinés par les bandits de la Révolution!

Justine ouvrait des yeux hébétés.

— Tiens, chère enfant! dit Jeanne en présentant à Justine les objets qui avaient appartenu à Lilia, prends tout cela; c'est tout ce qui reste de ta pauvre mère...

Justine s'était spontanément mise à genoux sur son lit, baisant les reliques que nous connaissons, mêlant des mots de prière à des sanglots, pendant que Jeanne, courbée jusqu'à terre, se frappait la poitrine en disant :

— C'est ma faute! c'est ma faute!...

Pendant un grand quart d'heure, ce fut un spectacle navrant que le désespoir de ces deux femmes. Tout à coup, les larmes de Justine cessèrent de couler... Elle allongea le bras et força Jeanne à se relever et à la regarder en face.

— Mais alors, dit-elle avec une terreur visible... vous êtes la sœur de Lilia de Parsffell... vous êtes Jeanne de Parsffell... toute l'histoire me revient.

— Oui... dit Jeanne en baissant la tête.

— Ah! ne me touchez pas;... dans le pays on dit que vous avez tué votre sœur...

— Enfant, dit Jeanne, tu es cruelle! plus cruelle que Justin, qui m'avait pardonné;... plus cruelle que Dieu même, car lui a sûrement pris mes souffrances et mon repentir en pitié...

Justine à son tour avait baissé les yeux; elle avait compris que la sévérité ne convenait pas à une bouche, à un cœur de vingt ans.

— On t'a dit, reprit Jeanne, que j'avais tué ma sœur... Ces gens-là ne savent rien de notre douloureuse histoire; écoute-la, enfant, je vais te la dire, te la dire tout entière...

Et Jeanne, dont l'âme, ainsi que nous l'avons déjà dit, s'était rouverte à la foi chrétienne, commença son récit ou plutôt sa confession par la for-

mule sainte :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Justine répondit :

Ainsi soit-il.

Alors Jeanne, fouillant dans ses souvenirs, raconta cette lugubre histoire que nous savons. Ce récit douloureux, souvent interrompu par les larmes des deux femmes, fut long, et les ouvriers allaient prendre leur premier repas, qu'il durait encore. Seulement Justine, au lieu de se tenir éloignée de sa tante, était à ses côtés, presque sur ses genoux.

Quand tout fut fini, Justine embrassa la vieille pécheresse avec effusion.

— Que Dieu vous pardonne, lui dit-elle, cette fatale jalousie, et qu'il te bénisse pour les peines que tu as eues à cause de moi...

D'amour, il n'en fut pas question; l'heure des douces pensées n'était pas sonnée.

Ce fut une triste journée que celle que passèrent ces deux femmes, et Justine la passa pour ainsi dire dans les larmes.

Le calme se fit enfin dans cette pauvre âme, si tôt et si cruellement éprouvée. Heureusement le sentiment chrétien l'emporta sur tout autre, et quand vint le soir, Justine ne voulait plus se souvenir de

la part que Jeanne avait eue dans les malheurs de sa famille.

Le départ fut arrêté pour le surlendemain.

Des richesses de Jeanne on fit deux lots bien distincts.

D'un côté les bijoux de Lilia, l'argent gagné et économisé par Jeanne, sur son travail à Paris, et le produit de la vente des objets précieux qu'elle avait par hasard sauvés du naufrage de sa fortune.

De l'autre, les sommes acquises par la Vieille de la Côte, soit par aumône, soit par ses consultations occultes, qu'elle avait dû suspendre.

— Voici pour nous, avait dit Justine, en désignant la première part, montant, comme on sait, à quarante mille neuf cents francs.

Voilà pour les pauvres, avait-elle ajouté, en montrant la deuxième part.

Bien qu'elle eût des droits incontestables sur la plus forte fraction de cette somme; fruit de son travail, Jeanne ne fit aucune objection.

Il fut convenu ensuite que le lendemain ces fonds seraient remis à M. le curé de La Bouille, qui les répartirait entre les plus nécessiteux du village.

(La suite au prochain numéro).

lités où elle s'est manifestée à son origine. Les avis de Stettin, Königsberg, Memel, contiennent à affirmer que la santé publique est satisfaisante dans ces villes et leurs environs, ainsi que dans les provinces limitrophes de la Russie. On signale à Varsovie quelques cas isolés de typhus, mais rien n'indique que le mal tende à se propager ni qu'il ait été importé du nord de la Russie.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Par un décret en date du 8 avril, le privilège dont jouissait la Banque de Savoie d'émettre des billets payables à vue et au porteur est et demeure supprimé.

Un autre décret autorise la Banque de France à créer une succursale à Annecy.

Enfin, un troisième décret autorise la création d'une autre succursale à Chambéry.

Les opérations des succursales seront les mêmes que celles de la Banque de France, et seront exécutées sous la direction du conseil général, conformément aux dispositions de l'ordonnance royale du 25 mars 1841. On sait que le privilège d'émettre des billets au porteur qui appartient à la Banque de Savoie, a été racheté par la Banque de France moyennant une somme de 4 millions.

— On écrit de Mayet-de-Montagne :

« La température commence à s'adoucir depuis le 1^{er} avril. L'hiver a été excessivement long et rigoureux dans les montagnes du Bourbonnais et du Forez.

» Sur les plateaux élevés, la neige variait de un mètre à deux mètres d'épaisseur. Dans certaines localités, elle a persisté depuis la Toussaint jusqu'à présent, et, à cause de sa grande abondance, elle durera forcément encore quelque temps; les communications, sur divers points, ont été interceptées; hommes, gibier, animaux domestiques, tout a souffert. Sur une vaste étendue, le seigle ensemencé a péri, étouffé sous les neiges, qui, dans certains hameaux, égalaient la hauteur des chaumières, et ensevelissaient des villages entiers. Les loups affamés sont descendus dans la plaine et sont venus, pendant la nuit, jusqu'au milieu des bourgs.

» Les bestiaux ont eu à pâtir extraordinairement. Les cultivateurs allaient par bandes dans les bois cueillir des bourgeons d'arbres, faute de fourrage, pour les empêcher de périr de faim. Dans la seule commune de Servières (Loire), huit bêtes à cornes et quarante-cinq moutons ont succombé. A l'heure qu'il est, dans quatre ou cinq cantons limitrophes de la Loire et de l'Allier, les cheptels sont en très-mauvais état.

» Plusieurs habitants des Pions, commune de Ferrières (Allier), ont employé le plancher

de leurs propres maisons et la paille de la toiture de leurs granges vides pour se faire du feu, ne pouvant aller chercher du bois au dehors.

» M. Querry, curé de cette localité accompagné de son confrère M. Bleterie, curé de Saint-Clément, ayant voulu se rendre à Lavoine pour secourir les habitants de ce hameau ensevelis sous la neige, se virent tout-à-coup attaqués par six loups affamés. M. Querry, pour se soustraire au danger, grimpe sur un arbre. Mais M. Bleterie, dont le courage est bien connu, s'arme d'un revolver qui ne le quitte guère, et faisant feu à droite et à gauche, abat deux de ces féroces animaux, les autres prennent la fuite, et les deux vénérables ecclésiastiques vont courageusement exercer leur charité. »

— Les journaux de Lyon citent un nouvel exemple de l'imprudence qu'il y a pour l'homme de rester trop longtemps exposé, immobile, aux rayons du soleil d'avril, aussi perfide que dangereux.

Le 6 de ce mois, à neuf heures du matin, un petit garçon de six à sept ans, se sentant fatigué, alla s'étendre comme un lézard sur des pièces de bois interposées dans la rue Duguesclin, à Lyon. Au bout de quelque temps, des passants surpris de l'immobilité de cet enfant, s'approchèrent de lui et le trouvèrent inanimé. On le transporta immédiatement à la pharmacie des sœurs de la place Saint-Pontin, mais les soins les plus empressés et les mieux entendus ne purent le rappeler à la vie.

— On écrit de Bucharest :

Les nouvelles de l'intérieur du pays relativement aux inondations sont encore toujours fort tristes.

Dans les districts d'Ilfov, de Prahova et de Negvesci, des villages entiers ont été aussi emportés par les eaux.

Le port et la ville d'Oltenitza ont été envahis par les flots du Danube et de l'Argisch, et un grand nombre de maisons ont été détruites.

Le Pruth, le Birlab et le Saber ont débordé, et ont causé de grands dégâts. Une partie de Jassy est également submergée.

Chronique Locale.

SOUSCRIPTION au profit de la veuve et des enfants du sieur Déhu.

MM. Lecoy, avocat.....	10 fr.
Bury, docteur-médecin.....	5 »
La Société Poisson, rue Beaurepaire.....	47 50

Dans une circulaire adressée le 25 mars dernier à MM. les préfets, M. le ministre des finances a décidé que les percepteurs seront désormais appelés à concourir au paiement

des rentes mixtes au porteur. Cette mesure sera surtout accueillie avec faveur par les rentiers de l'Etat qui résident dans les campagnes; car elle leur épargnera, au commencement de chaque trimestre, une perte de temps et un déplacement onéreux.

On va construire une digue insubmersible sur la rive gauche de la Mayenne, pour protéger d'un bout à l'autre la ville de Laval. La dépense est fixée à 1,140,000 fr.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

On annonce qu'un petit nombre de personnes se sont rendues à Paris afin de prier l'Empereur de passer par Nantes à son retour de Brest, si tant est que le chef de l'Etat aille à Brest. Cette affaire demande de plus amples détails; nous y reviendrons.

On lit dans l'*Union bretonne* :

« On annonce que la municipalité a reçu diverses propositions pour l'exploitation de la salle Graslin, à dater du 1^{er} octobre, jour où, après avoir été restaurée, cette salle sera livrée au public.

» M. Comminge aurait offert à la ville une somme de 20,000 fr. pour avoir le droit de jouer tous les genres, deux ou trois par semaine, avec la troupe qu'il forme pour Angers et Saumur.

» M. Allié aurait, de son côté, présenté deux combinaisons : l'une, dans laquelle il recevrait une subvention de 60,000 fr. pour exploiter tous les genres, avec une troupe complète et « digne de la ville; » l'autre, où il offrirait 12,000 fr. de location pour jouer le drame, la comédie, le vaudeville et l'opérette pendant toute la campagne.

» D'autres systèmes ont encore été présentés à l'administration. Nous ignorons lequel a le plus de chances d'être préféré. »

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés, qu'aux termes de la loi, et conformément aux instructions de M. le sous-préfet de cet arrondissement, une enquête de *commodo et incommodo* sera ouverte au secrétariat de la Mairie de Saumur, pardevant M. le juge de paix du canton sud de cette ville, commis à cet effet par arrêté de M. le sous-préfet du 10 avril, pendant huit jours, de midi à deux heures, à partir du mercredi 19 avril courant.

Cette enquête a pour but de recevoir les observations des intéressés :

1^o Sur un projet d'échange entre la ville de Saumur et les Hospices de ladite ville, de divers immeubles avoisinant l'hospice de la Providence et appartenant à la ville, et la nue propriété de l'église de Notre-Dame des Arpilliers,

de la sacristie et de la cour d'entrée, données en contre-échange à la ville par les Hospices; 2^o Sur le projet de vente par les Hospices à la Congrégation de Sainte-Anne, de l'hospice de la Providence et d'un terrain y attenant.

Le procès-verbal d'enquête sera clos le mercredi 26 avril courant, à 2 heures de l'après-midi.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 12 avril 1865.

Le Maire de Saumur, CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 12 avril.

Au Corps-Législatif, M. Rouher soutient qu'un conflit entre la France et l'Amérique est impossible. La France, dit-il, maintient sa neutralité; elle n'a jamais fait de vœu impie pour la continuation de la guerre civile. M. Lincoln n'a pas intérêt à occuper le Mexique. Par là, il fortifierait le Sud.

L'amendement de la gauche est rejeté par 225 voix contre 17.

Copenhague, 11 avril. — La clôture de la session du Rigsraad vient d'être prononcée. Le roi, dans son message, regrette que le Rigsraad n'ait pas voté la modification à la Constitution. Il désire que Dieu éloigne les dangers qui pourraient en résulter.

Turin, 12 avril. — Le rapporteur de la commission a examiné la protestation de M. Hambro. A l'unanimité elle conclut que la vente de chemins de fer ne viole pas les droits des détenteurs de l'emprunt.

Le ministre des finances ajoute que les tribunaux décideront s'ils peuvent prétendre à une indemnité ou à un remboursement. Le ministre continue à faire du vote une question de cabinet.

M. Rattazzi renonce à la parole afin de ne pas provoquer une crise.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

L'époque des vacances de Pâques avec ses réunions de famille, ses congés, l'œuf traditionnel et les surprises qu'il renferme, est tout à la fois comme un avant-coureur des Vacances et une réminiscence du Jour de l'An. Aussi, à la veille de ces fêtes, croyons-nous rendre un véritable service aux familles en leur répétant que toute personne embarrassée dans le choix d'un cadeau à offrir à une jeune personne ou à une petite fille n'aura qu'à prendre un abonnement au *Journal des Demoiselles* ou à la *Poupée Modèle*. Quel plus charmant cadeau et plus facile à se procurer! En offrant un abonnement au *Journal des Demoiselles* ou à la *Poupée Modèle*, la livraison viendra, chaque mois, ranimer le souvenir du donateur : le *Journal des Demoiselles*, sous la forme du Journal le plus varié et le plus littéraire; — la *Poupée Modèle*, sous la forme du jouet le plus instructif et le plus amusant. (Voir aux annonces).

P. GODET, propriétaire-gérant.

NOTE D'UN VOYAGEUR SUR ROME.

(Suite et fin.)

LA BÉNÉDICTION PAPAIE URBI ET ORBI.
LA GRAND'MESSE PASCALE.

Nobles souvenirs, mélancoliques pensées, pieuses réflexions, pourquoi fuir de notre mémoire, plus rapides que l'hirondelle aux approches des premiers frimas? Rome, cité incomparable entre toutes les cités, serais-tu, comme une de tes sœurs terrestres, la vivante incarnation de l'oubli et des dédains du voyageur? Non! certes non! Les pages de ton histoire n'ont-elles pas été gravées sur la pierre et l'airain, et jusque dans le cœur de ces millions d'âmes qui puisent dans ton code sacré les sublimes enseignements de la foi et les pompes incomparables d'un culte public que je vais essayer de décrire.

Nous sommes au grand jour de Pâques, les saints mystères vont se célébrer dans la basilique de Saint-Pierre du Vatican....

Figurez-vous donc, si vous le pouvez, dans le fond du sanctuaire le plus vaste, le plus splendide qui fut jamais, un autel, ou plutôt une table de marbre; à droite, et à quelques pas en avant, se dresse un trône : c'est la place réservée au Pontife,

successeur de celui à qui il a été dit : « Tu es Pierre » et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; ce que tu lieras et délieras sur la terre, le sera dans le ciel. »

Tout autour de ce même sanctuaire, à l'ombre de voûtes resplendissantes de marbre, d'or, de mosaïques, de riches sculptures au sein desquelles le regard vague se perd, sont échelonnées, à une certaine hauteur, des tribunes occupées par les ambassadeurs, les généraux, les princes des nations étrangères, et tout-à-fait au bas, autour du chœur, toute la cour romaine et plus de trois cents princes de l'Eglise, patriarches, archevêques et évêques. En dehors de cette enceinte, sur d'autres estrades, se tiennent une foule de dames voilées et vêtues de noir.

Il semble qu'en ce jour de triomphe pour l'Eglise, le sexe par qui le mal est entré dans le monde doive expier sous le linceul de la pénitence jusqu'au souvenir de cette faute héréditaire.

Sous les vastes arceaux de ce vaste édifice circule et s'agite une foule murmurante que peut à peine contenir une double haie de nos vaillants soldats. Tout à coup cet immense essaim se tait, reste immobile : la lourde porte d'airain de la grande nef

tourne sur ses gonds sonores, et un chœur se fait entendre, un chœur que répètent les fidèles et qui célèbre l'unité, l'indivisibilité et l'immortalité de l'Eglise. Pie IX, porté sur la gestatoria papale par seize hommes vêtus de longues soutanes rouges, paraît, escorté de sa garde noble, de sa garde suisse et de tous ses camériers.

Je vous ferai grâce du cérémonial, connu de vous déjà, sauf ce fait, que le Saint-Père, en célébrant, regarde constamment le peuple, aspire le précieux sang avec un chalumeau d'or, et ne donne la sainte communion de sa main qu'aux seuls cardinaux, diacres, sous-diacres de sa maison.

A l'issue de la messe, le canon du fort Saint-Ange tonne; toutes les cloches de la ville font entendre leurs joyeux carillons; fanfares et musiques militaires, rumeurs bruyantes vont crescendo jusqu'à la dernière vibration de midi. A peine éteinte dans l'espace, tout ce tumulte cesse comme par enchantement, la grande fenêtre du balcon principal de la basilique s'ouvre, et le Pape paraît de nouveau, porté sur son trône. A sa vue la foule s'agenouille, et Pie IX, d'une voix claire, pénétrante, pleine d'onction, répand ses paternelles bénédictions sur la ville et le monde....

Debout, les lèvres souriantes, les regards tournés vers le ciel, les mains étendues vers l'immensité, ce tendre père, ce digne pasteur, oubliant ses chagrins de la veille, l'ingratitude et la versatilité humaines, semblait vouloir se grandir assez pour atteindre et violenter en quelque sorte la miséricorde divine....

Vivement ému, il me fut impossible de soutenir plus longtemps un pareil spectacle; mes bras retombèrent, ma tête se courba, et des larmes d'un doux cœur incomparable humectèrent mes paupières.... Je vivrais mille ans, que mille ans je ne pourrais effacer ce souvenir de ma mémoire.

E. de JACOB de la COTTIERE.

Nous rappelons à nos lecteurs que la *Gazette des Abonnés*, publication illustrée paraissant deux fois par mois, est envoyée gratuitement à toutes les personnes qui se réabonnent à un ou à plusieurs journaux de Paris par l'intermédiaire de M. de Villemessant.

Adresser les demandes au bureau de la *Gazette des Abonnés*, rue Grange-Batelière, 14.

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 52 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso :

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

Deuxième avec 50 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois :

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions :

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44^e année).

DEUXIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux. — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière de la 1^{re} année forme un beau volume in-8. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites, A la requête de MM. Paul Mayaud, Léon Mayaud et Albert Mayaud, manufacturiers, associés, demeurant à Saumur,

Elisant domicile en l'étude de M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8, constitué pour eux,

1^{er} Suivant exploit de Laporte, huissier à Saumur, en date du trois avril mil huit cent soixante-cinq, enregistré,

A : 1^{er} M. le Procureur impérial, près le Tribunal civil de Saumur,

2^e M^{me} Marie Pelcerf, sans profession, demeurant à Saumur, rue de Fenet;

3^e M^{me} Sophie Deschamps, épouse de M. Edouard Girard, avocat et propriétaire, demeurant à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire, et à celui-ci pour la validité;

2^{me} Suivant exploit de Périvier, huissier à Châtellerault, en date du huit avril mil huit cent soixante-cinq, enregistré,

A M^{me} Louise Pelacef, épouse de M. Frédéric Besnard, confiseur, demeurant à Châtellerault, et à son mari pour la validité;

3^{me} Suivant exploit de Laurent, huissier à Niort, en date du six avril mil huit cent soixante-cinq, enregistré,

A M^{me} Louise Ramier, épouse de M. Lucien Huard, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Caire, n° 12;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le 25 mars 1865, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un acte passé devant M^e Leroux, notaire à Saumur, le douze février mil huit cent soixante-cinq, enregistré et transcrit, contenant vente par M. Michel Jullienne, fondeur, et M^{me} Constance-Marguerite Goisard, sa femme, de lui autorisée, demeurant ensemble à Saumur, au profit de la maison de commerce établie à Saumur, sous la raison Mayaud frères, ce accepté par M. Paul Mayaud, l'un des associés, de deux maisons contiguës, situées à Saumur, rue de Fenet, et séparées l'une de l'autre au rez-de-chaussée par un corridor ouvrant sur la rue; la première maison occupée par M. et M^{me} Jullienne, le tout joignant d'un côté l'usine de MM. Mayaud, d'autre côté Pivron et Mandin, par derrière le rocher, en façade la rue de Fenet; cette vente consentie pour le prix principal, outre les charges, de douze mille francs, savoir : neuf mille francs pour la première maison, et trois mille francs pour la seconde.

Avec déclaration que cette notification leur était faite pour qu'ils aient

à prendre, dans le délai de deux mois, toutes inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenables sur les maisons dont s'agit, et que faute par eux de le faire dans ledit délai, elles demeureront affranchies de toutes charges de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires de ces deux maisons sont : 1^{er} en ce qui concerne la première, occupée par les vendeurs, indépendamment de M. Jullienne, M^{me} Marthe Guiot, sa première femme; — M. Pierre Guiot, fabricant de peignes, et dame Marthe-Rose Bodineau, son épouse, demeurant à Saumur; — M. Alphonse Huard, négociant à Saumur; — M. Lucien Huard, négociant à Niort; — M. Edouard Girard, avocat et propriétaire à Saumur; — M^{me} Eugénie Huard, épouse de M. Jean Delouche, marchand à Saumur; — M^{me} Françoise Jullienne, veuve de M. Joseph-Alphonse Huard; — M. Claude Auger, demeurant à Saumur; 2^o en ce qui concerne la seconde maison, indépendamment des vendeurs, M^{me} Justine-Julienne Delouche, veuve de M. René-Antoine Soulard, demeurant à Saumur, décédée; — M. Jean-Adrien Delouche, poëlier, décédé, à Saumur; — M. Jean Delouche, propriétaire à Saumur;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur ces immeubles des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus des requérants, ils feront publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat, du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le douze avril mil huit cent soixante-cinq. (174) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

A VENDRE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Et sur baisse de mise à prix,

A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,

Le samedi 6 mai 1865, à midi,

1^o UNE GRANDE

ET

BELLE MAISON

De construction récente,

Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 6 et 8,

Composée au rez-de-chaussée de vastes magasins, aujourd'hui occupés par M. Gaborit, marchand de nouveautés, d'un entre-sol, d'un premier et d'un second étage, greniers sur le tout; caves voûtées, cour et servitudes.

Mise à prix, réduite à... 25,000 fr.

2^o UNE AUTRE MAISON

Située à Saumur, Rue de l'Hôtel-de-Ville,

Divisée en deux magasins, dont l'un est occupé par M. Legrand, épicière, et l'autre par M^{me} Renault, marchande de lingerie; cette maison a deux étages au-dessus du rez-de-haussée, et des greniers, cour, caves, caveaux, servitudes.

Mise à prix, réduite à... 10,000 fr.

Les acquéreurs n'auront à payer en sus de leur prix que 8 pour 100 pour tous droits d'enregistrement, de greffe, de transcription et autres.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-suivant la vente, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8;

2^o A M. NUSSARD-GUIBERT, négociant, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, n° 8, qui fera visiter les biens à vendre.

Pour insertion sommaire, (171) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance au 24 juin 1865,

LA PROPRIÉTÉ DE BOIS-MOZÉ

Consistant en vastes bâtiments d'habitation, servitudes, vastes caves, cour et nombreuses dépendances, jardin et clos contenant 44 ares 18 centiares, le tout situé près l'église de Chacé, commune de Chacé.

S'adresser à M^{me} veuve de FOS-LETHEULLE et Fils, banquiers à Saumur. (152)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Ensemble ou séparément,

UNE MAISON, ruelle du Petit-Pré.

Plusieurs MORCEAUX DE VIGNE, avec pavillon, au Clos-Poinçon et aux Galmoises.

UNE CAVE, au Clos-Bonnet. S'adresser audit notaire. (166)

A VENDRE
OU A LOUER

DEUX MAISONS

AVEC JARDIN,

Situées près Notre-Dame,

S'adresser à M^{me} SIMON-BALZEAU, rue Saint-Jean. (109)

A LOUER

APPARTEMENT complet au 1^{er} étage, rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. NAY-CHATILLON.

A LOUER

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES, Pour le 24 juin 1866,

UNE BELLE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Sise à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et dont une portion est actuellement occupée par M. Gustave Pineau.

Cette maison, composée de nombreux appartements et de laquelle dépendent un jardin anglais, une cour, une écurie et de vastes remises et magasins, convient également à une grande famille et à une maison de commerce.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (175)

ON DEMANDE A LOUER,

Un JARDIN de 15 à 20 ares, entouré de murs et bien planté, avec Pavillon, dans la banlieue de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER

UN MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

LE CHATEAU DE LANÇON

Appartenant à M^{me} la comtesse DE LAISTRE,

Situé commune de Brézé, à 8 kilomètres de Saumur et de Montreuil, près du canal de la Dive.

Ecuries, remises, fenil, cour, jardin anglais, jardin potager.

Droit de chasse sur 150 hectares de bois, vignes et terres labourables.

S'adresser, pour traiter, à M^e DABURON, notaire à Brézé, ou à M. FARGETON, garde-régisseur du château de Lançon. (126)

A CEDER

DE SUITE,

Un PETIT MAGASIN D'ÉPICERIE très-bien achalandé, et dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER
UNE AUBERGE

Rue St-Nicolas, n° 8, à Saumur.

UN COMPTABLE demande une tenue de livres. S'adresser au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 11 AVRIL.			BOURSE DU 12 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 60	» 50	» »	67 75	» 15	» »
4 1/2 pour cent 1852.	96 »	» »	» »	96 »	» »	» »
Obligations du Trésor.	451 25	» »	» »	451 25	» »	» »
Banque de France.	3565 »	15 »	» »	3570 »	5 »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1280 »	» »	15 »	1285 »	5 »	» »
Crédit Foncier colonial.	655 »	» »	» »	652 50	» »	2 50
Crédit Agricole.	757 50	» »	2 50	757 50	» »	» »
Crédit industriel.	720 »	» »	5 »	725 »	5 »	» »
Crédit Mobilier.	830 »	7 50	» »	825 »	» »	5 »
Comptoir d'esc. de Paris.	955 »	15 »	» »	955 »	» »	» »
Orléans (estampillé).	860 »	5 »	» »	860 »	» »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1062 50	1 25	» »	1062 50	» »	» »
Est.	533 75	2 50	» »	531 25	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	982 50	» »	» »	985 »	2 50	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	615 »	2 50	» »	612 50	» »	2 50
Ouest.	531 25	» »	2 50	531 25	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1670 »	» »	25 »	1675 »	5 »	» »
Canal de Suez.	460 »	» »	1 25	460 »	» »	» »
Transatlantiques.	536 25	» »	3 75	537 50	1 25	» »
Emprunt italien 5 0/0.	66 »	» »	30 »	65 90	» »	10 »
Autrichiens.	440 »	» »	» »	440 »	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	552 50	» »	» »	556 25	3 75	» »
Victor-Emmanuel.	306 25	» »	1 25	306 25	» »	» »
Russes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains.	271 25	» »	1 25	277 50	6 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	565 »	1 25	» »	565 »	» »	» »
Saragosse.	387 50	» »	» »	392 50	5 »	» »
Séville-Xérès-Séville.	222 50	1 25	» »	222 50	» »	» »
Portugais.	242 50	» »	» »	245 »	2 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. 315 » » » » 315 » » » »
Orléans. 301 25 » » » » 301 25 » » » »
Paris-Lyon-Méditerranée. 301 25 » » » » 301 25 » » » »
Ouest. 298 75 » » » » 298 75 » » » »
Midi. 298 75 » » » » 298 75 » » » »
Est. 301 25 » » » » 301 25 » » » »

Saumur, P. GODET, imprimeur.